

Quelques échos du Conseil municipal.

Le premier point à l'ordre du jour du conseil municipal du 2 avril 2009 demandait de donner tous les pouvoirs au maire pour les appels d'offre. **Jean-Marc Bouffard** déclarait alors : « *Si cette délibération était adoptée le conseil municipal n'aurait plus rien à faire* ». Les élus de l'opposition Georges Fenech, Michelle Palandre, Jean-Marc Bouffard et Virginie Bodard ont voté contre.

Alors que le conseil municipal votait à l'unanimité des aides aux associations, **Virginie Bodard** interpella Mr Passi en ces termes : « *Il faudra envoyer une lettre aux associations leur disant que nous avons voté "pour"* », faisant allusion aux courriers envoyés par le Maire aux associations stigmatisant les élus de l'opposition de ne pas avoir voté le budget.

Quelques manifestants scandant des mots d'ordre contre le gouvernement à propos de sa politique scolaire ont envahi la salle du conseil. Mr Passi donna la parole à l'épouse d'un

L'édito du Président

En 2005 nous dénoncions déjà un certain nombre d'incivilités : stationnements illicites des véhicules sur les trottoirs, poubelles et autres ordures qui restent des journées entières sur les trottoirs, etc. qui contraignent les piétons à un véritable parcours du combattant, non sans dangers (surtout s'ils sont handicapés).

Dans le dernier Vivre à Givors, le groupe des "personnalités givordines", composante de la majorité, s'inquiète également de cet état de fait. Mais ce que nous attendons des responsables municipaux c'est qu'ils fassent violence à leur laxisme traditionnel et prennent enfin les mesures nécessaires pour mettre fin à ces situations anarchiques.

En ce qui concerne les socialistes, ce coup de gueule est à méditer, de la part de Bertrand Tavernier, peu enclin aux complaisances pour la droite : « Aujourd'hui les socialistes feraient mieux de la mettre au placard ! et le jour où j'entendrai D. Strauss-Kahn et L. Fabius admettre qu'ils ont fait en sorte d'augmenter les stocks-options et de protéger les grands patrons, je pourrai enfin écouter les jérémiades de M. Aubry. Pas avant. »

Jean Ladent

Directeur de publication

Jean LADENT

N° ISSN 1772-7561

Imprimé par nos soins

conseiller municipal de la majorité; elle attaqua violemment le gouvernement. Après quelques gesticulations les manifestants ont quitté la salle alors que certains d'entre eux désignaient les élus de l'opposition le pouce dirigé vers le bas dans le signe de la mise à mort...

Après leur départ, **Michelle Palandre** soulignait : « *Tout le monde le sait que vous soutenez ces manifestants puisque vous manifestez toujours avec eux. Alors pourquoi les avoir fait venir déranger le déroulement du conseil municipal sinon pour être dirigés contre nous ?* »

Il a également été traité de la maison des sportifs dont la délibération a été retirée de l'ordre du jour.

Michelle Palandre est intervenue à plusieurs reprises sur ce dossier, ainsi que Jean-Marc Bouffard et Virginie Bodard.

La maison des sportifs

Plusieurs clubs l'attendent depuis longtemps et un projet de délibération la concernant était proposée au conseil municipal du 02.04. Elle a été bizarrement retirée au dernier moment. Le dossier était pourtant très complet, et bien ficelé. Pourquoi ? Peut-être parce que le Grand Lyon a un projet sur le site ou parce qu'enfin les porteurs de projet ont bien voulu écouter les présidents de clubs qui ne se satisfaisaient pas de ce qui leur était imposé :

1 200 000 € ! une belle somme pour la construction d'un étage au dessus d'un bâtiment occupé actuellement par le rugby. Cette action, une fois de plus, démontre le manque de volonté d'écoute et l'entêtement à vouloir agir sans consulter, mais aussi l'incompétence pour présenter des projets cohérents.

Nous ne sommes pas contre une dépense de 1,2 M€, mais si ce n'est pas pour satisfaire tout le monde, à quoi bon?

Nos présidents de clubs sportifs veulent seulement des locaux pratiques et fonctionnels qui répondent aux exigences de chaque discipline. De préférence situés près de leur lieux de pratique comme le foot, le judo ou le basket. Aujourd'hui, le club de foot ne dispose pas d'une salle de réception et d'une buvette couverte qui pourrait être une source de revenu, et qui encouragerait les spectateurs à venir supporter leur club les jours de froid.

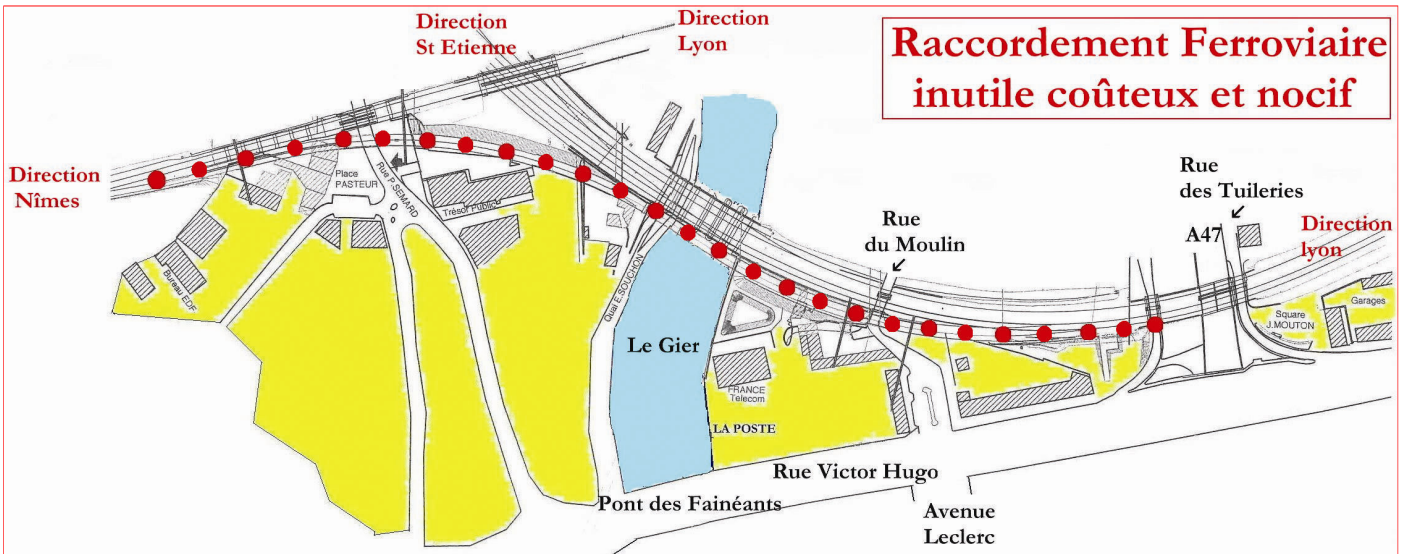
Il est possible qu'un consensus ait été trouvé, en allouant 80.000€ pour procéder à une extension des locaux existants. Nous avons proposé de participer à une table ronde avec les élus concernés et les présidents de club afin de déterminer exactement quels sont les besoins et d'édifier un projet fiable et constructif à ce jour mais aussi pour l'avenir car un tel investissement se doit d'être étudié avec attention. Nous avons reçu l'approbation de l'élu concerné.

Suite aux modifications du projet annoncées par la presse, nous nous sommes informés. Il nous a répondu que comme un accord avait été trouvé, il n'avait pas cru bon de nous rencontrer. Dommage, cela nous aurait permis d'être sûrs que tout le monde soit satisfait et surtout d'avoir les détails du nouveau projet.

Pourquoi rester sur une somme de 1,2 M€ pour les autres club, et seulement 80000€ pour le foot et quelle sera l'organisation interne et le fonctionnement de cette maison des sportifs ? Les clubs sportifs méritent qu'on leur accorde toute notre attention car ils font un énorme travail au sein de la commune pour aider et amener les jeunes à découvrir, puis pratiquer leur sport. Ils nous ont donné l'immense fierté d'avoir de grands champions givordins.

SOMMAIRE

- Echos du Conseil
- Maison des sportifs
- Raccordement ferroviaire
- Centre aéré en danger
- Brèves
- Sauver Commerce Centre Ville
- Place de Bans



●●●●● Tracé du Raccordement Ferroviaire qui doit traverser Givors.

Ce projet de 23 Millions d'euros est financé à 80% par les contribuables de la région, du département et du grand Lyon (donc par les Givordins).

Particulièrement impactant pour Givors, il a été initié comme indiqué dans l'arrêté préfectoral du 28 Janvier 2005, par des études préliminaires en 1999 puis par des études de niveau « avant projet » 2000/2001. Ces études ont abouti à la mise en cohérence des objectifs de RFF avec ceux de la ville de Givors, notamment, dans le domaine du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le Maire ne pouvait donc l'ignorer à la fin des années 90. Il a fait mine de découvrir ce projet et a déclaré début Mars 2001 dans le "Vivre à Givors", "être résolument contre " et ceci avant le premier tour des Municipales. Il défendit ce projet quelques jours après les élections, sous le faux prétexte de compensation obtenues.

De même, il a fait croire avant les municipales de 2008 qu'il n'y avait plus de risque, RFF ayant soi-disant abandonné ce projet alors que le Maire savait que tout était bouclé.

Conformément à l'arrêté préfectoral, les expropriations doivent être faites dans les cinq ans à partir de la date de l'arrêté du 28 Janvier 2005 soit jusqu'au 28 Janvier 2010.

Nous invitons les habitants concernés qui n'ont pas encore accepté l'expropriation, à ne pas céder aux pressions, et à refuser de signer quoi que ce soit en exigeant des compensations à la hauteur des nuisances et des préjudices subis pour l'environnement et le patrimoine. Ces préjudices peuvent être parfois difficilement quantifiés.

Une nouvelle ligne de chemin de fer fret de 21,3 km doit permettre d'éviter le nœud ferroviaire Lyonnais (Part-Dieu, Perrache). En effet, certaines circulations marchandises actuellement transitent par les gares de Part-Dieu et Perrache, pour ensuite descendre vers le sud par la rive droite du Rhône et ne sont pas concernées par le shunt Givordin. Lorsque ces trains de fret emprunteront le nouvel axe de contournement des gares lyonnaises ils viendront inévitablement de la rive gauche du Rhône à Ternay transiter par le raccordement ferroviaire Givordin, d'où une augmentation du trafic engendrant des nuisances et des dangers supplémentaires.

La décision est désormais irrévocable, Réseau ferré de France va réaliser ce raccordement ferroviaire entre la ligne SNCF LYON - S'ETIENNE et la ligne GIVORS - NIMES, rive droite du Rhône, soit 530 mètres de voie de chemin de fer sur des buttes, des ponts entre la place Pasteur et l'autoroute. Un projet inutile et nuisant pour l'environnement.

Ce raccordement ferroviaire Givordin s'inscrit inévitablement dans un tracé au rabais du futur Contournement fret ferroviaire de l'agglomération. Ce dernier est désormais réduit par les pouvoirs publics à une simple liaison servant à éviter le nœud ferroviaire Lyonnais des gares de Part-Dieu et Perrache entre Heyrieux et Sibelin.

Les transits passeront par ce shunt ferroviaire Givordin en direction de la rive droite du Rhône qui est ouverte exclusivement au transport Marchandises...

Dans cette affaire on peut regretter que le Maire n'ait pas communiqué par ses supports d'informations l'arrêté Préfectoral, avant que les procédures ne soient engagées !

La Rama : Centre aéré en danger

M. le maire a laissé le centre aéré de La Rama à l'abandon depuis 30 ans : les infrastructures à la dérive, le nombre de places insuffisant qui oblige les mamans à faire la queue très tôt pour avoir une place et aucun aménagement de l'accès au site.

Lors d'une commission, l'opposition apprend que ce centre va être détruit !

Le maire confirme sa volonté d'installer ailleurs le centre aéré. Le plateau de Montrond est évoqué. L'opposition a proposé de construire le nouveau centre aéré avant de détruire l'ancien pour maintenir le service.

Nous faisons le compte des infrastructures pour les enfants fermées par les communistes : Oléron, la Pavière, diminution des offres de stages pour les jeunes, MJC indigne d'une

ville comme Givors, centre social qui appelle à l'aide devant le nombre croissant de demandes.

Les communistes sont les premiers à verser des torrents de larmes à chaque fois que Givors perd une infrastructure pour les enfants. mais ce sont eux qui les ferment.

Le quartier de la Freydière déjà oublié par la mairie va-t-il perdre son centre aéré ? Que cache cet intérêt pressant de déplacer le centre ? Est-ce pour laisser place libre au COL ? Est-ce pour se faire pardonner par les habitants de Montrond les mille misères qu'ils subissent ?

La Haute Freydière n'a pas de ramassage des ordures au porte à porte, mais depuis le Grand Lyon ils payent à présent comme les autres la taxe des ordures ménagères.

Habitants de La Freydière, il se trame des projets qui mettent en danger votre environnement, votre tranquillité, la valeur de vos biens et la quiétude de nos quartiers.

Le marché et ses forains : 6 mois après

Le 18.12.2008, alors que nous nous indignions de l'augmentation des droits de place pour les commerçants forains du marché de Givors, la majorité municipale promettait à l'opposition une invitation à une commission afin de réorganiser le marché sous 6 mois. Ce délai est passé et nous n'avons vu ni commission, ni réorganisation ! Quelle lenteur dans le labeur et quel mépris pour les forains !

Les Magasins qui ont disparu en centre ville depuis 20 ans : 2 merceries laine – Une droguerie – Une quincaillerie – 3 vaisselle décoration – 2 meubles – 2 papiers peints peinture – 3 photographes – 3 confection enfants – 3 électroménagers – 2 cordonniers – 2 cinémas – 6 charcutiers traiteurs – 2 pâtisseries chocolatiers – Une alimentation – Un volailler – Plusieurs boucheries (dont boucherie chevaline) – 2 cafés – 6 bijouteries – 6 vêtements homme – 4 vêtements femme – 4 lingerie – 3 maroquinerie – 3 chaussures – 2 sports – 3 cycles – Un jouet – 3 libraires – Bijouteries fantaisie – Cadeaux – Tissus – Articles textiles... Tous ces commerçants n'ont pas pu vendre leurs fonds de commerce et ont travaillé toute leur vie sans pouvoir bénéficier d'une retraite décente.

Aujourd'hui, il n'y a plus de : cinéma – Beaux cafés – vêtements homme – vêtements enfants – chaussures – maroquinerie – librairie – bijouterie – traiteur – photographe.

Il reste aujourd'hui surtout les banques, assurances, agents immobiliers...

Brèves

Le boulanger de Montrond attend son arrêt minute

Il doit les trouver longues les minutes, lui qui attend depuis Octobre 2004 qu'on veuille bien matérialiser l'arrêt minute devant son commerce pour permettre aux amateurs de bon pain, chocolats et gâteaux de stationner rapidement. Un commandant de police était même intervenu en sa faveur auprès du Maire en 2006. Alors un peu d'encouragement pour ce « petit commerçant » seul face au monstre de la Zone commerciale du Gier qui elle dispose d'immenses parkings !

Les contribuables paient pour rien !

En février 2005, alors que le projet d'adhésion au Grand Lyon se réalisera le premier janvier 2007, la commune de Givors, signe un contrat d'affermage avec la SDEI pour une durée de 10 ans. Pourquoi avoir engagé la commune dans un contrat de 10 ans, alors que cette compétence relèvera du Grand Lyon par la suite ?

La conséquence de cet engagement, c'est que jusqu'à fin janvier 2015, Le grand Lyon doit s'acquitter d'environ 60 000,00 € chaque année pour que soit honoré l'engagement de la commune de Givors.

Une exposition de caravanes et fourgonnettes sur le site de VMC.

La nature ayant horreur du vide (commerce et emploi), Il est vite comblé...

Les gens du voyage savent utiliser les terrains laissés à l'abandon !



Sauver le commerce de centre ville !

On commence à entendre parler du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) à Givors. Il était temps ! Il s'agit d'un dispositif fondé sur la solidarité financière entre les petits commerçants et la grande distribution. Mais nous devons être prudents. C'est un projet très ambitieux et très difficile à mener. Cela implique une participation importante de la ville d'une part, des commerçants d'autre part, mais aussi une maîtrise pointue des locaux stratégiques. Investir dans le commerce à Givors est indispensable, mais il ne faut pas fonctionner à l'envers. Prémpter sur des fonds de commerce sans savoir qui on va pouvoir installer, c'est mettre la charrue avant les bœufs. C'est malheureusement une technique souvent employée par la majorité. (Ex : Le local flambant neuf de la rue R. Salengro qui attend toujours un locataire). Générer un flux par une modification urbaine, très bien, mais si il n'y a rien à voir ou à faire dans les rues, quel intérêt ?

Le temps est peut être venu de reconsidérer notre centre ville en le tirant vers le haut, en le rendant plus attrayant, en modifiant le mobilier urbain, et en lui redonnant son blason avec des commer-

ces de bonnes gammes. Il faut fonctionner dans l'ordre :

- 1) L'enquête ménage de la CCI est insuffisante au regard de l'importance de la crise du commerce de centre ville de Givors. Il faut consulter la clientèle de Givors et des environs pour connaître ses besoins
- 2) Réorganiser le stationnement
- 3) Contacter des franchiseurs et des enseignes en leur demandant quels sont leurs objectifs et, afin de répondre à leurs attentes, répertorier les locaux disponibles et les adapter à leurs demandes pour les convaincre de venir dans notre ville
- 4) Mieux développer la mixité sociale en maîtrisant les logements locatifs ou en accession à la propriété car des commerçants sans clients n'ont jamais prospéré.

Ce projet est précieux pour la reprise du commerce. Nous demandons à la municipalité de consulter tous les partenaires concernés, les commerçants, les propriétaires de locaux, les régies, etc. Nous souhaitons une concertation la plus large et la plus affinée. Les responsables de cette action n'ont pas le droit de se tromper une fois de plus. **Le commerce de proximité est important pour la vie dans la ville. Nous espérons que ce sera mené avec prudence et avec la plus grande application.**

Place de Bans : toujours des interrogations !

Un grave litige oppose le promoteur du centre commercial de la place de Bans avec la mairie et Givors Développement, la société d'économie mixte de la ville présidée par Mr Passi.

Les dispositions juridiques de ce projet sont curieuses :

Le même jour se signent :

- 1 Un acte de vente du terrain de la ville au promoteur ;
- 2 Un bail à construction qui fait que la promoteur mandate Givors développement pour la construction alors que tous les travaux sont déjà bouclés, bail qui n'a donc pas lieu d'être
- 3 Un bail à long terme par lequel le même promoteur devient locataire de Givors développement.

Ce dispositif ressemble à un "crédit bail immobilier" or, si c'est le cas, Givors développement n'est pas habilité à le faire.

Dans l'acte de vente du terrain signé par le maire, Mr Passi, indique : « *qu'il n'existe pas sur le terrain des déchets (...)* – ne pas

avoir personnellement exploité une installation soumise à autorisation ou qui aurait dû l'être (...) » Or, la mairie a exploité une décharge sur ce site qui avait fait l'objet d'une procédure de classement dans les installations soumises à autorisation, cette procédure ayant été interrompue par la fermeture de la décharge.

Un rapport de la société ANTEA indique la présence de déchets dans le sous sol et préconise une étude détaillée des risques qui n'a jamais été réalisée jusque là.

D'autres irrégularités sont pointées par l'assignation en justice : le calendrier n'est pas conforme puisque les travaux ont commencé avant la déclaration d'ouverture du chantier, avant la signature des marchés, et les actes notariés, etc.

Le promoteur soutient que des travaux initialement prévus n'ont pas été réalisés par Givors développement comme le vide sanitaire nécessaire pour éviter l'infiltration dans le bâtiment d'éventuels gaz toxiques émis par la fermentation des déchets.

Bien d'autres problèmes sont posés par cette construction qui fait l'objet d'une plainte en justice de la part du promoteur.

Le Défi Givordin en ligne <http://defigivordin.site.voila.fr>

Adresse mail : defigivordin@yahoo.fr

Association : LE DEFI GIVORDIN 9 rue Victor Hugo 69700 GIVORS <http://defigivordin.site.voila.fr>

BULLETIN D'ADHESION

NOM

Prénom Signature

Adresse

Téléphone Date

E.mail

j'adresse ma cotisation 2009 de 15 euros je fais un don exceptionnel de :

Adhésion, don exceptionnel ou soutien financier sont à envoyer à l'adresse indiquée ci-dessus.